

**Bureau du 4 juillet 2005**

**Décision n° B-2005-3429**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Tunnel sous Fourvière - Travaux d'équipement des intertubes - Marché n° 040 826 B - Avenant n° 1**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un projet d'avenant n° 1 au marché n° 040 826 B attribué à la société Amec Spie et relatif aux travaux d'équipement des intertubes du tunnel sous Fourvière pour la somme de 487 799,45 € HT.

Dans le cadre de la rénovation du tunnel sous Fourvière, ces travaux consistent à équiper les intertubes de portes coupe-feu, de postes d'appel d'urgence, d'extincteurs, de caméras de contrôle, d'éclairage, de ventilation et de signalétique afin de permettre en cas de besoin l'évacuation des usagers d'un tube à l'autre. Le marché doit faire l'objet d'un avenant pour intégrer des travaux supplémentaires consécutifs à la présence de joints d'étanchéité rapportés sur certains linteaux supérieurs des intertubes de l'ouvrage.

Cet avenant est d'un montant de 8 050,00 € HT, soit 1,65 % du montant initial du marché ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 040 826 B avec la société Amec Spie pour les travaux d'équipement des intertubes du tunnel sous Fourvière, pour un montant 8 050 € HT et hors révisions.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale individualisée le 23 septembre 2002 - opération 0013 pour la somme de 11 708 840 €.

**3° - Le montant** à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,